



Meuble et affaires personnels

Par Mimimi

Bonjour

Suite au décès de ma mere à l'epad

Mon frère a récupéré ses meubles et ses affaires personnels sans m'avertir, je n est même pas pu récupérer les cadeaux et photos que je lui avais offert

Est ce que il est dans son droit ?

Merci de votre aide

Par CToad

Bonjour

Mes condoléances.

Lui avez vous posé la question ? Généralement les Ehpad demandent à ce que les effets personnels soient récupérés rapidement pour libérer la chambre et stopper la facturation.

Sinon non a priori tout vous appartient à tous les deux il avait le droit de déplacer les objets mais pas de se les approprier

Cordialement

Ctoad

Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances.

Votre frère n'a pas forcément de mauvaises intentions.

Il a libéré la chambre et a ainsi évité des frais inutiles.

Demandez lui simplement de vous permettre d'accéder à ces affaires et de procéder au partage entre vous.

Par Mimimi

Merci pour vos réponses

Le problème c est que je n est pas eu le temps de récupérer quoi que soit car il a vidé sans me prévenir et a vendu ou jeter tout c est affaire

Je trouve ça tellement injuste

Par yapasdequoi

Comment savez vous qu'il a tout vendu ou jeté ?

Il vous doit la moitié de la somme qu'il aura récoltée.

Par Mimimi

Il a dit à ma fille que il avait vendu les meubles et jeter le reste

Je ne veux pas d'argent

Mais je trouve ça tellement méchant de faire ça derrière mon dos , je voulais juste récupérer quelques souvenirs

Merci

Par yapasdequoi

Si ces souvenirs ont été jetés, il n'y a hélas plus grand chose à faire.
Bon courage pour la suite.